



**Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne**  
**Lundi 3 février 2014 sous la Présidence de Mme Nicole Eymard,**  
**Présidente, dans les locaux de l'Atrium de Vichy**

**Etaient présents**

Mme Nicole EYMARD, Présidente de l'association  
M. Jean-Claude MAIRAL ; Vichy Val d'Allier  
M. Jean-Michel GUERRE ; Président de Vichy Val d'Allier  
M. Eric SICARD; Président du Conseil de Développement  
Mme Annick CHOVET ; Vichy Val d'Allier  
Mme Marcelle DESSALE ; Présidente CC Sioule, Colettes et Bouble  
M. Bernard FERRIERE, CC Limagne Bords d'Allier  
M. Luce BILLET ; CC Varennes-Forterre  
M. Pierre LYAN ; CC Nord Limagne  
M. Michel SAINT-ANDRE ; CC pays de Lapalisse  
M. François SZYPULA ; Président CC Montagne Bourbonnaise  
M. Jacques BLETERRY ; CC Montagne Bourbonnaise  
M. Gilles BERRAT ; Président CC Donjon Val Libre  
M. Gérard LAPLANCHE ; CC Pays Saint-Pourçinois  
M. Stéphane ZAPATA, Directeur  
Mme Estèle RIVAL, Pays Vichy-Auvergne

**Excusés**

Mme Silvia CHAPUT ; Vichy Val d'Allier  
M. Jean-Pierre MOULIN ; CC Bassin de Gannat  
M. Bernard FAURE ; CC Limagne Bords d'Allier  
M. Xavier CADORET ; Président CC Varennes-Forterre, (représenté par M. Billet)  
M. Didier CHASSAIN ; Président CC Coteaux de Randan  
Mme Brigitte SALABAY ; CC Nord Limagne  
M. Georges DAJOUX ; Président CC Pays de Lapalisse  
M. Bernard COULON, CC Pays Saint-Pourçinois (pouvoirs à M. Laplanche)

**A l'ordre du jour :**

- Démarche ESS
- Pôle d'Equilibre Territorial
- Mise en œuvre projet de territoire 2014-2020
- Questions diverses

Ouverture de séance par M. Pierre LYAN.

### 1) Démarche ESS

#### **-Phasage de la mission :**

Fin de diagnostic partagé : avec la 2<sup>ème</sup> réunion d'acteurs de l'ESS le 30 janvier dernier, réunion des têtes de réseau milieu de février et réunion du comité de pilotage qui acte les orientations et les actions à mettre en place le 20 février.

- 44 structures ont été rencontrées sur PVA. ce qui ressort de leurs difficultés :

Manque de bénévoles, problèmes de financement et de trésorerie, manque d'accompagnement et de soutien, isolement, manque de reconnaissance et de visibilité, lourdeur administrative, compétences internes limitées, manque de moyens matériels,

Les recommandations des acteurs sur la constitution du pôle :

-oui à cette démarche ascendante mais il faut un appui politique et institutionnel

-ne pas doubler ce qui existe et s'appuyer sur les acteurs existants.

-Il faut des actions concrètes, réalistes et simples à mettre en place

D'où l'objet de la deuxième réunion d'acteurs qui a eu lieu le 30 janvier : semaine dernière.

Quelles sont selon vous les actions à mettre en place rapidement et à plus long terme ?

#### **Résultats :**

- Grande attente sur une meilleure connaissance des uns et des autres, échanges d'informations et d'expériences en interne et lieux de débats

- besoin d'une base de données de matériels, de compétences, d'animateurs, de bénévoles, de CV etc....

- communication en interne : newsletters et faire un événement à l'échelle du pays du style forum des bénévoles etc...

Voici quelques unes des idées d'actions qui sont ressorties de ce groupe d'acteurs local.

Prochaine étape : le comité de pilotage du 20 février qui va acter les actions.

Au prochain conseil d'administration du Pays un point **complet de la démarche : 25 février.**

### 2) Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Il est présenté aux membres du Conseil, la loi de modernisation L5741-1 du CGCT qui précise le mode de fonctionnement.

Les pays reconnus avant 2010 sont confirmés dans leur périmètre.

Le pays va donc entrer dans une phase de constitution pour passer en Syndicat Mixte et beaucoup d'étapes devront être respectées (voir doc joint). Ce passage en Syndicat Mixte soulève de nombreuses contraintes. Il faudra démarrer l'activité sur l'année civile en janvier 2015 hors la nouvelle programmation leader commencera en juin. Le projet doit donc être prêt rapidement.

Autre information, le doublement de la dotation Leader qui passerait certainement à 5 M d'€

Préparation en amont avec la région et les Conseils Généraux du programme d'action

Qualité et plus gros moyen pour les projets

Point sur le Conseil de développement

### 3) **Mise en œuvre projet de territoire 2014-2020**

Le projet de territoire sera construit et élaboré conjointement avec les EPCI la région et les Conseils Généraux.

Des rendez-vous sont pris sur le territoire avec les EPCI pour présenter la démarche et le projet du PETR voir le calendrier.

#### **4) Questions diverses**

Mme Dessale demande quelles seront les conditions financières pour le passage en Syndicat Mixte ?

Pour l'instant on ne les connaît pas mais que ces conditions financières seront fixées dans les statuts. Il y aura un fond commun : la cotisation des EPCI qui normalement sera établie sur la même base que celle de l'association mais sera recalculée en fonction du passage en Syndicat Mixte et il y aura aussi des fonds variables en fonction de leurs attentes et de leurs compétences transférées.

#### **La place de l'agglomération dans le PETR et l'articulation avec le Pôle Métropolitain**

Il y a quelques temps le Pays avait sollicité VVA pour savoir qu'elle était sa position face au Pôle Métropolitain. Pour Jean-Michel Guerre l'agglomération ne peut évidemment pas se soustraire à cette démarche et cela ne remet pas en cause le Pays. VVA peut tout à fait être membre de deux syndicats Mixtes pour porter ces deux politiques.

En terme de délais la délibération du passage de l'association en Syndicat Mixte ne peut-être à l'ordre du jour des prochains Conseils communautaires.

Une déclaration d'intention sera adressée à l'ensemble des EPCI du Pays pour informer des démarches qu'il faudra entreprendre vis-à-vis du PETR.

Le Pays interviendra au sein des conseils communautaires afin de les informer sur le PETR et le projet de territoire à élaborer.

#### **Place du Conseil de développement**

La place du conseil de développement est réaffirmée au sein du PETR, il est un élément incontournable. Par conséquent, il va être reconstitué et mobilisé à nouveau pour élaborer ce projet de territoire. Il sera plus proche des territoires avec des référents locaux.

#### **Accompagnement juridique**

Pour le passage en syndicat mixte, il sera nécessaire d'avoir un accompagnement juridique. L'ARDTA a prévu d'aider les associations de Pays par la mise à disposition d'un cabinet de manière collective et en option pour les territoires qui le souhaitent sur un volet organisationnel, financier ou juridique.

#### **Le coût d'un PETR**

Ce qu'il sera nécessaire de faire ressortir c'est combien ça coûte. Les syndicats mixtes sont des structures plus onéreuses de manière générale : possibilité d'indemnités pour les élus, appui d'une ressource complémentaire pour l'aspect administratif et comptabilité publique, logiciel spécifique de comptabilité publique... Et en face combien cela rapporte avec les contractualisations leader, contrats Auvergne++

Vichy le 04/02/2014

La Présidente,



Nicole EYMARD